



**Le président national :** Jacques Marchand  
247 route des Acacias - Satinges  
58320 Parigny-les-Vaux  
tél. 03 86 58 72 44  
courriel : jacques.marchand1@sfr.fr

Satinges, le 15 avril 2020

### **Entretien et suivi des vergers durant la période de confinement**

A tous les Présidentes et Présidents  
des associations locales de CROQUEURS de pommes

Après avoir été sollicités, les services du Ministère de l'Agriculture ont indiqué les conditions à respecter pour effectuer les travaux de saison (entretien et suivi) dans les vergers distants de votre lieu de résidence :

- Remplir l'attestation de déplacement dérogatoire qui doit être présentée à toute demande des autorités compétentes, ces travaux correspondant au premier motif de la liste ;
- Se munir de cette note qui vous servira à justifier le motif du déplacement ;
- Se munir du titre de propriété du verger ou de la convention passée avec votre association locale s'il s'agit d'un verger associatif ou communal ;
- Respecter les mesures de protection individuelle et de distanciation, et de sécurité habituelle (2 personnes minimum sur l'intervention) ;

Je vous remercie de communiquer cette information aux adhérents chargés de vos différents vergers en leur demandant de limiter les interventions au strict nécessaire, et je vous adresse toutes mes amitiés.



Jacques Marchand